

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 30 OCT. 1987

N° 3739 /15.08.01

Monsieur le Secrétaire Général  
du C.S.S.A.

YAOUNDE

CAMEROUN

Monsieur le Secrétaire Général,

Référence faite à votre lettre n° 464/  
DAF/011/DT/080 du 25 Septembre 1987 relative à l'organisation en 1989 de la  
1<sup>ère</sup> Session de l'Assemblée Générale du C.S.S.A. et l'organisation en 1995  
de la 6<sup>ème</sup> édition des Jeux Africains, j'ai l'honneur de vous informer que  
mon pays se trouve dans l'impossibilité d'organiser ni l'une ni l'autre des  
opérations pour les périodes précitées.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire  
Général, l'expression de ma considération distinguée.



Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Le Col. BEM.

C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI

*Recu  
BEM  
24/10/87*

Kigali, le

N°

/15.08.01

Remette

Pour approbation

01/21.10.87

de ?

Michel

23/10/87

Visa

avec notre  
pour  
pour  
23/10/87

Monsieur le Secrétaire Général  
du C.S.S.A.  
YAOUNDE  
CAMEROUN

Monsieur le Secrétaire Général,

Référence faite à votre lettre n° 464/  
DAF/011/DT/080 du 25 Septembre 1987 relative à l'organisation en 1989 de la  
13ème session de l'Assemblée Générale du C.S.S.A. et l'organisation en 1995  
de la 6ème édition des Jeux Africains, j'ai l'honneur d'accuser bonne réception  
des documents m'envoyés et vous informer que mon pays se trouve dans l'impossi-  
bilité d'organiser ni l'une ni l'autre des opérations faute de moyens. *par*  
*les périodes précitées -*

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire  
Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NBINDILYIMANA Augustin  
Lt Col BEM

Monsieur le Secrétaire Général du C.S.S.A  
Yaoundé Cameroun

Monsieur le Secrétaire Général,

référence faite à votre lettre no 464

D.A.F/011/DT/080 du 25 septembre 1987 relative à l'

organisation en 1989 de la 13<sup>ème</sup> session de l'

Assemblée Générale du C.S.S.A et l'organisation

en 1985 de la 6<sup>ème</sup> édition des Jeux Africains,

il m'a l'honneur d'acuser bonne réception

des documents m'envoyés et vous informer

que mes pays ~~se~~ se trouvent dans l'impossibilité

d'organiser ni de ~~une~~ ni l'autre des opérations

~~par lesdites~~ ~~à cause~~ ~~car~~ ~~la conjoncture~~

économique ~~actuelle~~ ~~ne~~ ~~de~~ ~~peut~~ ~~pas~~.

NOTE AU MINISTRE.

Elle concerne la candidature du Rwanda pour organiser une des deux opérations suivantes:

- a) Organisation en 1989 de la 13<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale du CSSA.
- b) Organisation en 1995 de la 6<sup>ème</sup> édition des Jeux Africains.

A commencer par le 2<sup>ème</sup>, nous analyserons le matériel nécessaire avant de se rabattre aux chiffres.

- Football : nous avons deux stades qui seraient acceptables tant au niveau des dimensions que de la capacité d'accueil des spectateurs.
- Volleyball: Il n'y a aucune salle à proprement parler qui puisse abriter ces compétitions. Néanmoins on peut se fier aux terrains du camp militaire, du Café Impala, du stade Amahoro. Mais les possibilités de faire payer les gens seraient limitées.

Pour le Basketball, la situation reste identique à celle de Volleyball.

En regardant de près les autres sports, il y a un manque total d'infrastructure notamment, illustrations:

- Handball: pas de salle ou de terrains
- Arts martiaux: pas de dojo ni de ring et autres équipements
- Natation : pas de piscine olympique
- Hockey : Aucune installation
- Badminton: Aucun équipement.

Sans devoir calculer frais de séjour on peut en déduire que notre pays ne peut organiser les jeux africains 6<sup>ème</sup> édition.

Quant à l'organisation de la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale du CSSA, les calculs seront présentés en supposant que les participants et invités pourront loger à l'Hôtel des diplomates et à l'Hôtel Bienvenu.

Logement Hôtel des diplomates  
Personnalités de rang ministériel.

.../...

- Président	1
- Vice-Présidents	4
- Présidents de Zone	7
- Invités	11
- Chefs de délégation	50
<b>T o t a l</b>	<b>73</b>

Ils devraient disposer d'une petite suite chacun.

Prix:  $6.450 \text{ F.} \times 73 \times 7 = \underline{3.295.950 \text{ FRW.}}$

- Représentants ACNOA	3
- Représentants UCSA	3
- Secrétaire	1
- Membres au Secrétariat Général	10
- Observateurs	2
<b>T o t a l</b>	<b>19</b>

Prix:  $5.650 \text{ FRW} \times 19 \times 7 = \underline{751.450 \text{ FRW.}}$

Restauration :

- Le petit déjeuner est compris dans le prix de la chambre.
- Déjeuner et dîner :  $1460 \text{ FRW} \times 2 \times 92 \times 7 = \underline{1.880.480 \text{ FRW.}}$

Transport:

Le cahier propose de fournir des voitures pratiquement à tout le monde plutôt, il importe de voir comment trouver un moyen de transport en commun pour une partie et le reste des voitures sinon un moyen plus simple et plus économique.

1er cas: a) Voitures pour les membres du comité exécutif et les chefs de délégation:

$6.000 \text{ FRW} \times 60 \times 7 = \underline{2.520.000 \text{ FRW.}}$

b) Les minibus genre coaster avec un pour 20 personnes:

$234 - 60 = 174 = 180 \text{ personnes.}$

$180 : 20 = 9 \text{ coaster ou minibus d'égal contenu.}$

Prix de location:  $30.000 \text{ FRW} \times 9 \times 7 = \underline{1.890.000 \text{ FRW.}}$

.../...

2ème cas: Ici, il s'agirait de déplacer tout le monde par le transport en commun. Il faut transporter 234 personnes avec un multiple de 20 = 240.

Nombres de coaster : 240 : 20 = 12

Prix de location = 30.000 FRW X 12 X 7 = 2.520.000 FRW.

S/Total : logement - restaurations - transport.

a) Transport avec voitures et minibus:

3.295.950 FRW + 751.450 + 1.880.480 FRW. +

2.520.000 FRW + 1.890.000 = 10.337.880 FRW.

b) quand le transport est en commun, il faut soustraire le 1.890.000 FRW ce qui donne: ~~10.337.880 FRW.~~

10.337.880 FRW. - 1.890.000 = 8.447.880 FRW.

Organisation matérielle:

1 grande salle : 15.000 X 7 = 105.000 FRW.

3 petites salles : 5.000 FRW X 7 X 3 = 105.000 FRW.

Equipement pour la traduction simultanée :

60.000 FRW X 3 X 7 = 1.260.000 FRW.

2 Bureaux: 2.500 F X 2 X 7 = 35.000 FRW.

2 salles (Dactylographies): 10.000 F. X 2 X 7 = 140.000 FRW.

1 salle (tirage) : 10.000 F. X 7 = 70.000 FRW.

S/Total 1.715.000 FRW.  
=====

Personnel:

6 Dactylographes francophones: 1.000 F. X 6 X 7 = 42.000 FRW.

6 Dactylographes anglophones : 1.000 F. X 6 X 7 = 42.000 FRW.

3 personnes pour le tirage : 500 X 3 X 7 = 10.500 FRW.

3 Interprètes : 3.000 F/H X 4 X 7 X 3 = 252.000 FRW.

3 Interprètes : 3.000 F/H X 4 X 7 X 3 = 252.000 FRW.

2 Interprètes : 3.000 F/H X 4 X 7 X 2 = 168.000 FRW.

2 Interprètes : 3.000 F/H X 4 X 7 X 2 = 168.000 FRW.

Traducteurs à 2.500 FRW la page. On va prendre 100 pages.

2.500 F. X 100 X 4 = 1.000.000 FRW.

S/Total = 1.934.500 FRW.

Fourniture de Bureau:

6 machines à écrire "clavier français" : 63.000 F. X 6 =	378.000 FRW.
6 machines à écrire "clavier anglais" : 65.000 F. X 6 =	390.000 FRW.
10 paquets stencil : 1.100 F. X 10 X 7 =	77.000 FRW.
10 rames de papier pelure rose : 1.200 F. X 10 =	12.000 FRW.
10 rames de papier pelure verte: 1.300 F. X 10 =	13.000 FRW.
10 P. duplicateur blanc : 750 F. X 10 X 7 =	52.500 FRW.
10 effacie : 168 F. X 10 =	1.680 FRW.
10 Gomme : 85 F. X 10 =	850 FRW.
10 paquets de carbone : 700 F. X 10 =	7.000 FRW.
10 vernis correcteur: 150 F. X 10 =	1.500 FRW.
5 agrafeuses : 1.000 F. X 5 =	5.000 FRW.
10 paquets d'agrafes : 50 F. X 10 X 7 =	3.500 FRW.
10 paquets de thrombones : 100 F. X 10 X 7 =	7.000 FRW.
3 ciseaux : 300 F. X 3 =	900 FRW.
1.000 chemises simples : 18 F. X 1.000 =	1.800 FRW.
10 liquid paper : 200 F. X 10 X 7 =	14.000 FRW.
S/Total	<u>981.930 FRW.</u>

T O T A L :

36.275.070 FRW.

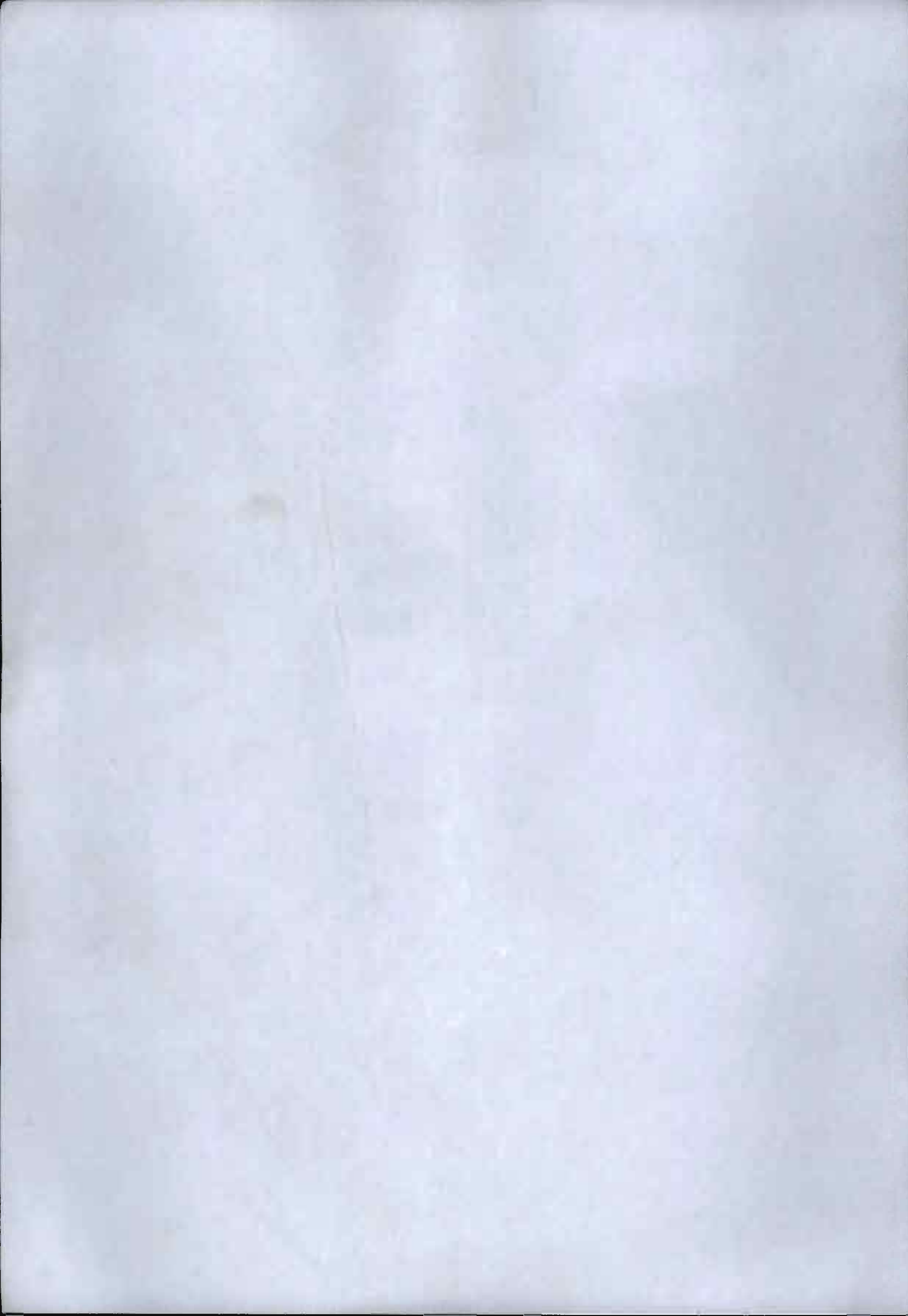
Imprévues + Coût de la vie 20 % :

7.255.014 FRW.

DEPENSES TOTAL :

43.530.084 FRW.

MANSUE *Handwritten signature*





SE 03873

Remise

pour signature, la lettre  
adressée à l' Ambassadeur Kinshasa  
et accusant réception de la  
Correspondance envoyée -

DSS

Reubly  
20/3/85

Cl  
Reubly  
21/3/85

20 MARS 1985

1032 / 15.00.01

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur  
de la République Rwandaise

KIRIHASA

S/C de et C.P.I. à Monsieur le Ministre  
des Affaires Etrangères et de la  
Coopération

KIGALI

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de  
l'exemplaire du procès-verbal de la IVe Assemblée Générale Extraordinaire  
de la Zone de Développement Sportif n° 4 du Conseil Supérieur du Sport en  
Afrique (C.S.S.A.) tenue à BRAZZAVILLE du 10 au 11 Décembre 1984 me transmis  
par votre lettre n° 151/16.11.07/C.1 du 8 Février 1985.

Je vous en remercie vivement et vous  
prie d'agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDIYIMANA Augustin

Major BIRI

C.P.I.:

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

KIGALI

*Reçu  
20/3/85*

Kinshasa, le 08 février 1985.....



AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE

B. P. 967 Kin, I

*Accuse réception N5 N/16.11.07/C.1*

✓ Monsieur le Ministre de la  
Jeunesse et du Mouvement  
Coopératif

KIGALI.

S/C Monsieur le Ministre des  
Affaires Etrangères et de

la Coopération  
**NTAWIRITHUNGA-KABITO Etienne**  
Directeur Général de la Coopération  
Economique, Financière et Technique  
KIGALI

A. L. par DGL  
Date entrée: 12/3/85  
N° Classement: 2347/15-08-01

V/Réf. N°  
ANNEXE :  
OBJET :

DGU-PS

*rapidement le projet  
de lettre et info le chef DIVERS  
des Contes -*

*Reçu  
18/3/85*

*Mudakemuka  
11/14/3185*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir,  
en annexe, un exemplaire du procès-verbal de la 4ème Assemblée  
Générale Extraordinaire du Conseil Supérieur du Sport en Afrique  
(C.S.S.A.) tenue à Brazzaville du 10 au 11 décembre 1984.

Il est à remarquer que la Conférence  
n'a pu trancher définitivement aucune des trois questions qui  
faisaient son objet, à savoir :

- Les 3ème jeux d'Afrique Centrale, on attend la position définitive du Zaïre qui, en l'absence d'une autre candidature, reste sollicité.
- Siège : on a lié la désignation du Secrétaire Général au pays du siège.
- Le budget n'a pas pu être fixé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,  
l'assurance de ma très haute considération.

TEMAHAGALI Justin,  
Ambassadeur

Copie pour information à :  
- S.E. Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

# Conseil Supérieur du Sport en Afrique

---

**ZONE DE DEVELOPPEMENT SPORTIF No 4**

---

**4ème ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE**

**Brazzaville du 10 au 11 Décembre 1984**

---

**PROCES - VERBAL**

---



# U N I V E R S I T A I R E

- I - Programme des Travaux
- II - O R D R E du Jour
- III - Liste des Participants
- IV - Séance inaugurale
  - Allocution de son Excellence Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Président en Exercice de la Zone de Développement Sportif n° 4 du C.S.S.A.,
  - Allocution de son Excellence Monsieur le Premier Ministre.
- V - Compte Rendu des Travaux de la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire des Ministres et Commissaire d'Etat Chergés de la Jeunesse et des Sports.
- VI - Communiqué final.
- VII - Motion de Remerciement.

I. PROGRAMME DES TRAVAUX :

JOURNEE DU 10 DECEMBRE 1984 :

- 09H30 - Mise en place des Organisations de Jeunesse et des Responsables
- 09H30 - 09H40 - Arrivée des Délégués de la Zone 4 et de ceux de l'UDEAC
- 09H40 - 09H45 - Arrivée des Ministres et Commissaire d'Etat Chargés des Sports des Etats d'Afrique Centrale
- 09H45 - 09H50 - Arrivée du Président en exercice de la Zone de Développement Sportif n° 4 du C.S.S.A.
- 09H50 - 10H00 - Arrivée du Premier Ministre, Représentant personnel du Chef de l'Etat
- 11H45 - Cérémonie d'ouverture de la 4ème Assemblée Extraordinaire de la Zone de Développement Sportif n° 4 du C.S.S.A.
  - Message d'orientation du Président en exercice de la Zone 4
  - Discours d'ouverture de la session par Le Premier Ministre
  - Suspension de la séance et retrait des personnalités
- 12H00 - 12H30 - Reprise de la séance à huis clos
  - Installation du Bureau de la Conférence
  - Echanges de points de vue
- 13H00 - Suspension des travaux

D I N E R

JOURNEE DU 11 DECEMBRE 1984 :

- 9H00 - Reprise des travaux (fin)
- 12H30 - Fin des Travaux
- 13H00 - Repas offert par le Député-Maire de la Ville-Brazzaville
- 16H30 - Clôture de la 4ème Assemblée Extraordinaire de la Zone de Développement Sportif n° 4 du CSSA, tenue à Brazzaville du 10 au 11 Décembre 1984.
- 19H00 - Diner offert par le Président en Exercice de la Zone 4 du CSSA.

.../...

II.- ( ) RDRE / U JOUR :

1.- Jeux d'Afrique Centrale

2.- Problematique du Siège

3.- Budget 1985.



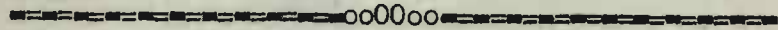


III./- LISTE DES PARTICIPANTS

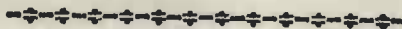
---

- \* ANGOLA : Rui-Alberto VIEIRA DIA MINGAS (Ministre)
- \* CAMEROUN : MBOMBO NJOYA IBRAHIM (Ministre)  
- BADJECK Roger (Directeur des Sports)
- \* C O N G O : Gabriel OBA-APOUNOU (Ministre)  
- OTENDE Charles (Conseiller aux Sports)  
- AHOUE Grégoire (Chef de Service Zone 4/CSSA)
- G A B O N : ABESSOLO EDOU Moïse (Ministre)  
- AYANG (Chef de Service des Relations Internationales)
- \* GUINEE EQUATORIALE :  
- Francisco Pascual OBAM-ASUE (Ministre)  
- Policarpo Micha ASUMA (Directeur des Sports)
- T C H A D : ABBA SIDICK (Ministre)  
- RAMADAM (Directeur des Sports)
- \* Z A I R E : SAMPASSA MAKWETA (Commissaire d'Etat)  
- N'FANN (Directeur des Sports)
- \* SECRETARIAT PERMANENT ZONE 4.-  
- Faustin-Bonaventure BALIKENGUET (Secrétaire Général)  
- Raoul O K O U M O U (Directeur Technique)

IV.

 EANCE  NAUGURALE  


**I-** LOCUTION DU MEMBRE DU COMITE CENTRAL DU PCT,  
MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS A L'OC-  
CASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES DE LA JEU-  
NESSE ET DES SPORTS DE LA ZONE IV DU CSSA, DU 10  
AU 11 DECEMBRE 1984.-



- Camarade Membre du Bureau Politique, Premier Ministre,
- Messieurs les Ministres et Commissaires d'Etat de la Zone IV,
- Distingués Invités,
- Camarades,

Il est en réalité une lourde responsabilité de démarrer un exercice par une Assemblée Générale Extraordinaire. En confiant les commandes de notre Zone à la République Populaire du Congo mon pays, lors de la 17ème Assemblée Générale tenue à Bata en Octobre dernier, il nous souvient à tous que notre Institution n'a pas atteint sa vitesse de croisière et sa machine ne trouve pas encore la thérapeutique nécessaire à sa décrispation. Vous avez bien voulu choisir la République Populaire du Congo pour imprimer un nouveau rythme à notre Zone.

Camarade Membre du Bureau Politique, Premier Ministre,

Loin d'apparaître comme l'accomplissement d'un devoir, votre présence à cette cérémonie, en dépit de vos multiples occupations, illustre bien l'intérêt tout particulier que la Direction Politique de notre pays et son Chef, le Camarade Denis SASSOU-NGUESSO ne cesse d'accorder aux problèmes liés au développement du sport dans notre Zone et en Afrique. Qu'il me plaise ici, Camarade Membre du Bureau Politique, de vous révéler que vous êtes, en réalité, un sportif, car, par le sport de maintien auquel vous vous attachez, vous contribuez, sans nul doute, au renforcement du processus de démocratisation du sport et surtout de son idéal, à savoir : "UN ESPRIT SAIN DANS UN CORPS SAIN".

Vous voudrez bien trouver ici, Camarade Membre du Bureau Politique, l'expression de gratitude des sportifs de notre Zone et de tous mes collègues ici présents.

- Messieurs Les Ministres et Chers Collègues,
- Distingués Invités,

Comme vous le constatez, la tenue de notre Conférence Extraordinaire, coïncide avec l'organisation de la première Coupe de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.) édition 1984.

Si la tenue de cette Conférence Extraordinaire honore notre pays le Congo dans sa vocation historique de demeurer un Centre hospitalier de rassemblement des volontés africaines, pour le développement des activités politico-économiques et socio-culturelles et sportives, il ne reste pas moins vrai que notre Conférence Extraordinaire, est le résultat d'une situation patente qui exige de chaque fils de la Zone 4 une prise de conscience active.

On se souviendra qu'à Bata en Guinée Equatoriale, il y a à peine un mois, en examinant le rapport d'activités, trois problèmes fondamentaux étaient posés sur notre table pour attendre des solutions. Cependant, faute de quorum au niveau des Ministres, il avait été décidé de reconduire ces points à l'ordre du jour d'une Conférence Extraordinaire des Ministres qui aurait lieu dans un proche avenir. A titre de rappel, retenons que ces trois questions essentielles auxquelles nous voudrions bien greffer l'Année Internationale de la Jeunesse qui pointe à l'horizon, sont :

- 1°) - L'organisation des 3èmes Jeux de la Zone 4
- 2°) - La problématique du Siège de la Zone 4
- 3°) - Le budget de fonctionnement de la Zone 4

Notre Conférence Extraordinaire aura donc la mission historique d'apporter des solutions à ces questions restées en suspens.

Camarades Ministres et Chers Collègues,

Notre Zone, avec ses onze pays souverains tous animés d'une volonté indéniable de développement du sport dans la sous-région, doit sortir de sa léthargie et se hisser le plus vite possible dans les premières lignes des meilleures Zones du Continent Africain.

Pour mémoire, chacun de nous sait que notre Zone à la mission de développer le sport dans la sous-région, notamment :

- dans l'organisation du sport,
- dans la formation des cadres techniques et administratifs par l'organisation des stages ,
- dans l'organisation des compétitions sportives Inter-Etat au sein des pays membres,
- dans l'organisation des Jeux de la Zone 4
- dans la préparation des pays membres aux Jeux Africains et Jeux Olympiques,
- dans l'initiative des échanges d'expériences par l'organisation périodique des Conférences, des Colloques, des Séminaires et j'en passe.

Lorsque nous jetons un coup d'oeil retrospectif, sur le rapport d'activités de notre Zone, nous pouvons tous constater non sans amertume que notre bilan n'est pas élogieux :

- Aucun Colloque ou Séminaire n'a été organisé en vue d'un échange d'expérience entre les différents cadres de la Zone,
- Les Jeux d'Afrique Centrale se déroulent à un rythme irrégulier,
- Aucun stage de formation des cadres techniques et administratifs,
- Les pays membres ne s'acquittent par normalement de leurs cotisations statutaires puisque trois pays seulement sur onze, ont été à jour il y a un mois à la Conférence de Bata en Guinée Equatoriale.

Camarades Ministres et Chers Collègues ,

En acceptant de tenir cette Conférence Extraordinaire, nous avons tous conscience que nos économies nationales chancellent et que les budgets de nos Départements Ministériels respectifs sont en fin d'exercice. C'est que nous avons tous assumer notre responsabilité d'oeuvrer pour la relance des activités sportives et contribuer ainsi à la survie de la Zone 4, ce qui, de facto, renforce l'unité d'action, entretient le brassage des jeunes, et enrichit les expériences des sportifs de chacune de nos nations.

Voilà pourquoi, en prenant part à cette Conférence Extraordinaire de Brazzaville qui nous rassure d'avance, nos espoirs vont vers la compréhension habituelle bienveillante et mutuelle des garants du développement du sport en Afrique que nous sommes. Il s'agit d'atteindre les objectifs suivants sans lesquels, Brazzaville 84 n'aura pas trancher avec les autres rencontres.

- Le respect des engagements statutaires en vue de sortir la Zone 4 de son atonie actuelle,
- La rationalisation des programmes pour le développement du sport dans la sous-région.
- L'organisation des compétitions au niveau scolaire et universitaire, en créant une structure de gestion à l'instar des Unions Sportives qui existent au niveau de la Zone 4,

.../...

- La redynamisation des Unions Sportives, chaque pays devant abriter la présidence ou le Secrétariat Général d'une Union Sportive et y mettre du sien pour son fonctionnement.

Messieurs les Ministres et Commissaires d'Etat,

Brazzaville, Capitale historique et généreuse de la République Populaire du Congo, qui vous accueille ce jour, sur son sol hospitalier, est heureuse à la fois de vous compter parmi les siens pendant ces quelques heures, et de l'honneur que vous avez bien voulu lui faire unanimement.

Je voudrais, à cet effet, au nom de tous les sportifs de notre pays, en en mon nom propre, vous en remercier très sincèrement et vous souhaiter la bienvenue en République Populaire du Congo, dont la vocation sportive et la ferme volonté d'oeuvrer toujours davantage au développement du sport, tant dans notre sous-région qu'en Afrique ne sont plus à démontrer.

C'est par ces mots que je m'en vais, Messieurs les Ministres et Chers Collègues, vous prier de nous pardonner des manquements que vous pouvez constater dans l'organisation de la présente Conférence. Nous les aurons dûs certainement à un éventuel flottement et non à un manque de volonté manifeste de ne pas donner le maximum de nous-mêmes. Aussi, exprimant les sentiments fraternels de notre peuple, de son Parti et de son Chef, le Colonel Denis SASSOU-NGUESSO, le Dirigeant Populaire, je vous dis encore une fois :

Soyez les bienvenus en terre hospitalière et pacifique du Congo.

JE VOUS REMERCIE.-

**//-** LLOCUTION PRONONCEE PAR LE MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE, PREMIER MINISTRE A L'OCCASION DE LA TENUE A BRAZZAVILLE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA ZONE IV DU CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE.-



Messieurs les Ministres et Chefs de Délégations,  
Distingués Invités,  
Mesdames, Messieurs,  
Camarades et amis,

La tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Zone IV du Conseil Supérieur du Sport en Afrique, qui coïncide avec l'organisation de la première Coupe de l'U.D.E.A.C. édition 1984, fait de Brazzaville, aujourd'hui, la Capitale sportive de la sous-région.

Le choix de mon pays, la République Populaire du Congo, pour la tenue de cette importante assise, nous honore.

C'est pourquoi au nom de la Direction Politique de notre pays et de son Chef le Camarade Denis SASSOU-NGUESSO, au nom de tous les sportifs congolais et en mon nom propre, je souhaite à toutes les délégations, la bienvenue et un agréable séjour dans notre Capitale, dont la vocation sportive, depuis l'organisation des mémorables premiers Jeux Africains de 1965, n'est plus à démontrer.

En dehors de quelques manquements toujours possibles dans l'organisation matérielle de votre séjour et pour lesquels je sollicite votre indulgence, je reste convaincu que vous trouverez ici un cadre propice à la réflexion devant aboutir à la rédynamisation de votre institution, dont vous remercieriez j'en suis sûr les objectifs, afin qu'elle contribue réellement au développement du sport dans la sous-région à l'avantage de nos peuples et surtout de nos Jeunesses respectives.

.../...

J'exprime le vœu que la Conférence Extraordinaire de Brazzaville puisse être, le prolongement plutôt salutaire de la 17<sup>ème</sup> Assemblée Ordinaire tenue à Bata en Octobre dernier tout en appelant à votre conscience et à votre clairvoyance, afin que l'ensemble des problèmes soumis à votre examen au cours de cette session, trouvent des solutions satisfaisantes, dans l'intérêt bien compris de nos pays respectifs.

Pour réaliser la volonté de nos Gouvernements, de voir notre sous-région sportive se hisser au rang des meilleures Zones du Continent, Brazzaville 84, doit être pour vous l'occasion de franchir un pas décisif dans l'accomplissement de vos objectifs. Il s'agit là d'une occasion à ne pas manquer devant l'histoire.

Vive le sport facteur d'unité entre les Peuples.

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Zone IV du Conseil Supérieur du Sport en Afrique.

JE VOUS REMERCIE.-





Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République Populaire du Congo, Président en exercice de la Zone de Développement Sportif n° 4 du CSSA et son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Représentant le Chef de l'Etat.

(Discours à reproduire intégralement à la fin de chaque intervention marquer applaudissements frénétiques et nourris).

Après cette cérémonie inaugurale, la séance fut suspendue permettant au pays hôte d'offrir sous la présidence de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, un rafraichissement aux participants à la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la Zone de Développement Sportif n° 4 du CSSA, tenue à Brazzaville, Capitale de la République Populaire du Congo.

Après cet apéritif, son Excellence Monsieur le Premier Ministre s'est retiré sous les applaudissements nourris et les travaux ont été repris aussitôt, Il était 12H45 minutes.

Le Président en exercice de la Zone 4 fit savoir aux délégués que l'Assemblée Générale Extraordinaire n'avait pas besoin d'un bureau composé des Ministres pour la direction de ses travaux. Le Président, le Secrétaire Général et le Directeur Technique de la Zone IV du CSSA constituent le Bureau.

Le Président enchaîna en ces termes : Messieurs les Ministres et chers collègues, je tiens à m'excuser auprès de vous pour le flottement que nous avons enregistré ce matin à propos du lieu et heure d'ouverture de notre session. Nous avons obtenu les salles du Palais des Congrès un peu en retard, mais tous nos travaux s'y dérouleront du début à la fin. J'espère que vous ne me tiendrez pas rigueur de ce qui est arrivé.

S'agissant de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour et faute du quorum qui n'est pas atteint, il serait souhaitable de reporter nos travaux à 15H30 de cette après-midi pour attendre les collègues qui sont annoncés, notamment le Ministre des Sports de la République Populaire d'Angola et le Commissaire d'Etat à la Jeunesse du Parti, aux Sports et Loisirs de la République du Zaïre.

CAMEROUN : Je voudrai aborder dans le même sens que vous Monsieur le Président en faisant des propositions concrètes. Vous avez constaté que le quorum n'est pas atteint, raison de plus pour consacrer la journée du 11 Décembre à nos travaux. Nous laissons ainsi la possibilité aux collègues qui vont arriver d'un moment à l'autre, de recevoir des documents, de les exploiter pour en être impressionner comme nous. Nous nous retrouvons donc demain à 8H30 mn. pour tenir la réunion proprement parlée.

.../...

TCHAD : Le collègue du Cameroun a raison de faire cette proposition concrète. Je pense que nous avons les possibilités de finir les travaux de cette réunion demain. Consacrons entièrement la matinée du 11 Décembre à nos travaux.

Là où je ne suis pas d'accord avec l'orateur qui m'a précédé, c'est sur l'horaire des travaux ; 8H30 mn me paraissent très tôt, disons 9H00 pour la reprise de la réunion. Nous pourrions terminer les travaux, tirer les conclusions qui s'imposent et l'après-midi assister aux rencontres de Foot-Ball qui se dérouleront dans le cadre des activités de l'UDEAC.

Quant à ce qui est arrivé ce matin, nous n'avons absolument pas quelque chose à reprocher au pays hôte, bien au contraire, nous lui adressons des éloges pour des efforts remarquables faits pour mettre tout le monde à l'aise.

GABON : C'est plus pratique de revenir demain et commencer les travaux avec tous les collègues qui arrivent tantôt. La réunion est d'importance, c'est pourquoi nous demandons de bien examiner le dossier surtout par les collègues qui n'ont pas été à BATA. Pour que le dossier ne leur paraisse pas nouveau, donnons leur la soirée d'aujourd'hui pour s'en imprégner, afin que les analyses de demain soient plus objectives.

Monsieur le Président, le changement de site nous a permis de nous enrichir et aussi de faire un pas déjà dans nos travaux. Nous avons découvert le Palais des Congrès. Vous savez aussi que tout Gabonais en terre Congolaise s'estime chez lui c'est pourquoi la délégation que je conduis est satisfaite de l'accueil qui lui est réservé.

GUINEE EQUATORIALE : Monsieur le Président, je vous remercie très sincèrement et à travers vous, votre beau pays pour avoir accepté d'abriter les assises de la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la Zone 4 du CSSA en prenant toutes les dispositions appropriées. Je le dis du fond de mon coeur, aussi la délégation que je préside, celle qui participe aux compétitions sportives en ce moment à Brazzaville et celle qui siège en Conférence des Ministres des Sports, remercient sincèrement le pays hôte de son accueil chaleureux.

Quant aux petites perturbations de ce matin, je vous rappelle Monsieur le Président, que la Conférence n'est pas une Assemblée Générale Extraordinaire de la Ville de Brazzaville, mais bien celle de la Zone 4 du CSSA. Nous comprenons les préoccupations de tous pays organisateurs de cette manifestation, c'est pourquoi nous ne faisons que vous féliciter de vos efforts. Nous nous sentons dans notre maison comme l'ont dit mes collègues. Nous avons satisfait à notre curiosité en découvrant ce grand immeuble de Brazzaville réservé aux Congrès.

.../...

Pour avancer, il est urgent de constituer le bureau de la Conférence avant de suspendre la séance. Je vous remercie encore une fois Monsieur le Président.

LE PRESIDENT : Messieurs les Ministres et très chers collègues, je suis ému de bonnes paroles prononcées en mon endroit et surtout en celui de mon pays à l'occasion de cette 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la Zone 4 du CSSA. Je vous prie de croire à mes sincères remerciements et de bien vouloir accepter ma reconnaissance. Nous avons pris la décision de suspendre les travaux pour la journée d'aujourd'hui. Nous les reprenons demain 11 Décembre 1984 à 9H00 mn. pour nous arrêter à 12H30 afin de répondre à une invitation du Maire de la Ville de Brazzaville.

Nous reprendrons nos travaux à 15H30 mn. pour les clôturer à 17H00 mn.

Je rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- 1°)- 3èmes Jeux d'Afrique Centrale
- 2°)- Problématique du Siège de la Zone 4 du CSSA
- 3°)- Budget 1985
- 4°)- Divers

CAMEROUN : Monsieur le Président, j'attire votre aimable attention qu'en Assemblée Générale Extraordinaire, il n'y a pas des divers, d'autant plus que l'ordre du jour est précisé et comporte 3 points. Nous nous arrêtons à l'examen de ces 3 points retenus à l'issue de la 17ème Assemblée Générale Ordinaire de notre organisation, tenue à BATA du 20 au 26 Octobre 1984.

TCHAD : Il ne faut pas aborder les problèmes de la Jeunesse, car ils ne sont pas inscrits à l'ordre du jour.

GABON : Il faut avoir un certain principe pour l'avenir de notre organisation. C'est le respect strict des conclusions de nos Assemblées Générales. A BATA 3 points ont été retenus comme ordre du jour de la Conférence Extraordinaire de Brazzaville. C'est sur ces points que nous devons discuter.

LE PRESIDENT : A BATA, on n'avait pas évoqué le problème de la Jeunesse et je vous rappelle que nous ne sommes pas seulement Ministres des Sports, mais nous sommes bien Ministres de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit de souscrire à l'organisation de l'année internationale de la Jeunesse et en faire l'écho dans les conclusions de nos travaux. Comme la majorité ne se prononce pas en faveur de l'inscription de ce point à l'ordre du jour de nos travaux, je me plie à la loi de la majorité. Nous nous en tenons aux 3 points retenus à BATA pour respecter l'esprit de la démocratie auquel nous tenons au sein de la Zone 4 du CSSA.

Les travaux sont suspendus et la séance est levée pendant qu'il était 16H15 mn.

JOURNEE DU 11 DECEMBRE 1984 :

Reprise des travaux de la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la Zone 4 du CSSA.

09H00 - 09H15 - Discussions d'ordre général entre Ministres

09H15 - 12H00 - Huis Clos Ministériel.

Etant donné qu'il était demandé aux Experts et l'équipe du Secrétariat Permanent de la Zone 4 de quitter la salle, il ne nous a plus été possible de suivre les travaux pour en dresser un procès-verbal. Nous nous sommes contentés du compte-rendu des travaux ministériels faits à huis clos, compte-rendu bref et précis livré par le Président en exercice de la Zone de Développement Sportif n° 4 du CSSA. Toutefois, nous sommes tenus de rendre compte des travaux tel que nous l'a appris le Président de la Conférence Extraordinaire de Brazzaville.

Communication du Président de la Zone, Président de séance :

Après concertation et harmonisation des points de vue sur l'ordre du jour de cette 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la Zone 4 du CSSA, vu que le quorum est largement dépassé avec sept (7) Ministres participants, nous avons, à propos des 3èmes Jeux d'Afrique Centrale, constitué une mission composée des Ministres de la République Gabonaise, de la Guinée Equatoriale et de la République Populaire du Congo pour rencontrer les Autorités Politiques Zaïroises en vue de leur exprimer le désir des Etats Membres de la Zone 4 de voir organiser ces Jeux par le Zaïre en 1986.

Nous avons au sujet du Sièges de la Zone 4 du CSSA, retenu le principe d'avoir le Sièges fixe dans un pays qui désigne le Secrétaire Général et qui lui garanti un salaire de fonctionnaire international, étant entendu que les indemnités seront supportées par la Zone 4 du CSSA. Le Secrétaire Général désigné sera présenté à la Conférence des Ministres. Pour ce faire, une autre mission de haut niveau composée des Ministres de la République Gabonaise, de la Guinée Equatoriale et de la République Populaire du Congo, conduite par le Président en exercice, se rendra à BANGUI pour connaître les dispositions prises par le Gouvernement Centrafricain, afin de concrétiser les propositions avancées par la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la Zone 4 du CSSA. En attendant l'aboutissement des négociations engagées, la Conférence sollicite le maintien du Sièges Permanent à Kinshasa, République du Zaïre.

En ce qui concerne le projet de budget pour l'exercice 1985, ce budget ne pourrait être retenu que lorsque la Conférence aura obtenu le Sièges, ou des renseignements précis relatifs à un accord de Sièges entre un Etat et le CSSA Zone 4. Cependant, mandat est donné au Secrétaire Général de la Zone 4 d'engager les dépenses de fonctionnement en tenant compte de la règle de gestion.

.../...

Le Secrétaire Général est également autorisé à procéder au recouvrement des arriérés des cotisations dues à la Zone 4 du CSSA en application de la Recommandation n° 17/01 de la 17ème Assemblée Générale Ordinaire de la Zone 4 du CSSA.

Les soucis qui caractérisent actuellement les Responsables de la Zone 4, gravitent autour de la léthargie sportive de notre Sous-Région. La dynamisation de cette partie du Continent Africain est devenue objectif prioritaire. Est-ce par le grand nombre des pays composant la Zone 4, auquel cas on doit diviser la Zone en deux (2) ou simplement parce que tous les pays d'Afrique Centrale ne s'entendent pas sur une stratégie de développement du sport, ce qui ne dépend pas du nombre, mais des engagements pris et respectés par les Etats Membres de la Zone, pourtant l'Afrique Centrale sur le plan facteurs morphologiques, n'a rien à envier aux autres sous-régions du Continent; ce qu'on ne comprend pas, c'est les résultats qui demeurent modestes à cause justement des participations de plus en plus moindres d'Afrique Centrale aux activités sportives régionales et encore moins aux activités internationales.

LE PRESIDENT : Nous nous résumons pour permettre la rédaction du communiqué final. Nous avons retenu le principe d'engager des démarches auprès du Zaïre pour discuter avec les Autorités concernées les possibilités d'organiser les Jeux d'Afrique Centrale en 1985 ou 1986.

Quant à la problématique du siège, nous avons retenu le principe d'avoir un siège dans un pays qui désignera le Secrétaire Général à présenter à la Conférence des Ministres.

En ce qui concerne le budget, il ne pourrait être retenu que lorsque nous aurons des précisions sur le siège, car le budget constitue un moyen à mettre à la disposition du Secrétariat dans un pays connu. Pour assurer le fonctionnement du Secrétariat, nous donnons mission au Secrétaire Général d'engager les dépenses selon la règle de gestion.

En attendant que le siège soit connu, nous demandons au Zaïre de continuer à l'abriter jusqu'à ce que nous ayons la réponse de la République Centrafricaine pour savoir exactement dans quel pays le siège doit être logé.

ZAIRE : Après lecture du projet de communiqué final, je n'ai rien à dire ni sur la forme, ni sur le fond, car je suis mal placé pour engager des discussions sur ce point précis étant donné que je n'ai pas participé personnellement aux séances précédentes. Je tenais à m'excuser personnellement de mon retard.

D'autre part, je suis consolé du fait que vous avez tenu compte de la présence de la délégation de mon pays qui a pu prendre part à vos travaux.

En ce qui concerne le fond du Communiqué Final, je tenais d'abord à vous dire ceci : Monsieur le Président et très cher frère, Messieurs les Ministres de la Jeunesse et des Sports de l'Afrique Centrale, le Zaïre vous a adressé au niveau de la réunion de Bata un rapport dans lequel il a expliqué les raisons qui l'ont amené à renoncer à l'organisation des 3èmes Jeux d'Afrique Centrale. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour remercier sincèrement les collègues qui étaient à Bata, particulièrement le Ministre Equato-Guinéen de l'Education et des Sports.

Compte tenu de la décision prise à Bata, cette réunion extraordinaire, me permet d'apporter certaines précisions pour que la position du Zaïre soit bien comprise. Vous comprenez qu'il ne s'agit pas du tout pour le Zaïre de renoncer aux Jeux d'Afrique Centrale de gaité de coeur ou de contresarrer les Jeux de notre Zone. Chers frères, le Zaïre ne pouvait pas abuser de votre confiance.

Les Jeux avaient déjà été reportés et lorsque j'ai succédé au compatriote qui dirigeait le Département des Sports, j'ai pris les choses en main. Le dossier le plus brûlant des séances du Conseil Exécutif, était bien les 3èmes Jeux d'Afrique Centrale prévus pour Août 1985. Je tenais avant la réunion de Bata, avoir une position claire de mon pays pour ne pas continuer à abuser de la patience des pays membres de la Zone 4. C'est ainsi que nous avons tout fait pour clarifier la situation avec les partenaires sur lesquels nous comptons beaucoup.

Voilà ce qui m'a amené à l'adoption du dossier communiqué au niveau de la Conférence de Bata. Ce n'est pas pour compromettre la promotion du sport dans notre sous-Région. C'était par souci de clarification d'une situation donnée et aussi par souci de responsabilité.

Compte tenu de la position adoptée à l'issue de la Conférence Extraordinaire de Brazzaville, Conférence à laquelle mon pays a pris part, avec une délégation régulièrement mandatée, il me paraît indiqué, Messieurs les Ministres et très chers frères de vous remercier très sincèrement de cette marque de confiance en l'endroit de mon pays. Votre confiance est évidente et se manifeste à travers vos attitudes communes à reconnaître le Zaïre comme Etat membre de la Zone 4 à part entière, capable de réalisation des programmes de notre Organisme. En dépit des termes de notre rapport, vous transcendez les confusions, réaffirmez votre volonté en considérant le Zaïre comme un pays frère sur lequel vous pouvez à tout moment compter.

Les conclusions que vous avez arrêtées, j'en prends acte et vous promets de rendre compte <sup>au</sup> Gouvernement dès mon retour. Je crois, Monsieur le Président et cher frère, que je pourrais me permettre de dispenser la Zone 4 de constituer une délégation ministérielle de consultation, parce que une fois de plus, mon pays ne devra pas abuser de votre patience et de votre confiance. Je pense qu'en ma qualité de Commissaire d'Etat à la Jeunesse du Parti, aux Sports et Loisirs, je suis suffisamment responsable pour pouvoir faire un rapport à votre nom de cette prise de position, dispensant ainsi les collègues d'un aspect de pèlerinage. Je tiens à vous demander de me faire confiance en me donnant plein pouvoir en tant que membre de la Zone 4 du CSSA, pour poursuivre les démarches pouvant permettre au Zaïre de ne plus abuser de votre compréhension. Je vous en remercie Monsieur le Président (applaudissements).

LE PRESIDENT : Eviter un pèlerinage aussi gênant pour les uns et pour les autres est souhaitable. Nous saluons la communication de notre collègue et demandons à la rédaction d'en tenir compte dans le Communiqué Final.

Communiqué Final refait, le ~~rendez-vous~~ est pris dans la salle de Conférences du Palais des Congrès pour 17H40 minutes.

Le Secrétaire du Comité Central du PCT, chargé de l'Education, Ministre de l'Enseignement Secondaire et Supérieur, Représentant le Premier Ministre empêché fut accueilli par le Membre du Comité Central du PCT, Premier Secrétaire du Comité Central de l'WSC, Ministre de la Jeunesse et des Sports, Président en exercice de la Zone 4 du CSSA.

La Cérémonie de clôture commença avec la lecture du Communiqué Final des travaux de la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire, tenue à Brazzaville du 10 au 11 Décembre 1984. Ensuite ce fut la lecture de la Motion adressée au pays hôte par les participants.

Invités à prendre parole tour à tour, le Président en exercice de la Zone 4, dans une brillante improvisation, remercie les délégations participantes à la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la Zone 4, en saluant aussi la disponibilité des Autorités Congolaises ayant contribué de près ou de loin au succès de la 4ème session de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Zone 4, tenue à Brazzaville du 10 au 11 Décembre 1984.

Succédant au Président en exercice de la Zone 4 du CSSA, et prenant la parole au nom du Premier Ministre, le Ministre de l'Enseignement Secondaire et Supérieur a également exprimé dans une brillante improvisation, la satisfaction du Gouvernement Congolais, de voir les assises de la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la Zone 4 du CSSA aboutir à des résultats satisfaisants pour la relance effective des activités de cet Organisme Inter-Etat. Il a aussi constaté

.../...



que les conclusions positives, tirées de cette session de Brazzaville, constituent une volonté politique des Etats Membres de développer le sport en Afrique Centrale, idéal si cher à nos Chefs d'Etat. Aussi, il est convaincu de la traduction dans les faits, en termes de programmes, les décisions de la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire, et de leur mise en application par les pays membres pour une véritable promotion du sport en Afrique Centrale.

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Secondaire et Supérieur a souhaité bon retour aux délégués au terme d'un séjour bref, mais profitable. Il a ensuite déclaré clos les travaux de la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire des Ministres et Commissaire d'Etat chargés de la Jeunesse et des Sports en Afrique Centrale. Monsieur le Ministre a quitté la salle de Conférences suivi des Ministres de la Zone 4, à qui il a serré chaleureusement les mains avant de se retirer.

Les travaux sont ainsi terminés./-

Fait à Brazzaville, le 11 Décembre 1984

Par le Secrétaire Général de la Zone de Développement Sportif n°4 du Conseil Supérieur du Sport en Afrique,

Faustin Bonaventure BALIKENGUET.-

VI.1 COMMUNIQUE FINAL

---

DE LA 4EME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DES MINISTRES ET COMMISSAIRES D'ETAT CHARGES  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA ZONE IV  
DU CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE.

TENUE A BRAZZAVILLE DU 10 AU 11 DECEMBRE 1984

---

oo00oo

La 4ème Assemblée Générale Extraordinaire des Ministres et Commissaires d'Etat chargés de la Jeunesse et des Sports en Afrique Centrale s'est réunie à Brazzaville, du 10 au 11 Décembre 1984 inclus.

Y ont pris part les Ministres et Commissaires d'Etat des pays ci-après :

- ANGOLA
- CAMEROUN
- CONGO
- GABON
- GUINEE EQUATORIALE
- TCHAD
- ZAIRE

A l'ordre du jour étaient inscrits les points suivants :

- 1°)- Les 3èmes Jeux d'Afrique Centrale
- 2°)- Problématique du Siège de la Zone IV
- 3°)- Examen et adoption du projet du budget 1985.

S'agissant du point n°1 de son ordre du jour lié aux 3èmes Jeux d'Afrique Centrale. Après avoir entendu la communication du Commissaire d'Etat de la Jeunesse du Parti, aux Sports et Loisirs de la République du Zaïre sur les raisons qui ont amené ce pays à renoncer à l'organisation des 3èmes Jeux d'Afrique Centrale en 1985, la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire a repensé la formule de participation et a chargé le Commissaire d'Etat à soumettre de nouvelles propositions au Conseil Exécutif de la République du Zaïre.

S'agissant du 2ème point relatif à la problématique du Siège de la Zone 4 du CSSA, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé que le pays qui désigne le Secrétaire Général, abrite le Siège. Le Secrétaire Général ainsi désigné, sera confirmé par la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports. A ce propos, une délégation de haut niveau composée des Ministres de la Jeunesse et des Sports du Gabon, de la Guinée Equatoriale Président sortant et du Congo Président en exercice se rendra à Bangui (République Centrafricaine) en vue d'engager des pourparlers avec les autorités de ce pays frère. En attendant l'aboutissement de cette démarche, la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire maintient provisoirement le Siège à Kinshasa Capitale de la République du Zaïre.

Abordant enfin le 3ème point de son ordre du jour lié au projet du budget 1985, la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de retarder l'adoption de ce budget jusqu'à la mise en place définitive des structures.

Cependant, pour permettre au Secrétariat Général de poursuivre son fonctionnement, la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire autorise au Secrétaire Général d'engager les dépenses y relatives en application des règles de gestion.

La 4ème Assemblée Générale Extraordinaire se félicite de l'atmosphère ambiante et empreinte de cordialité qui a permis la tenue effective de la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la Zone de Développement Sportif n° 4 du CSSA.

Elle adresse tous ses compliments à son Excellence Gabriel OBA-APOUNOU, Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République Populaire du Congo pour l'efficacité avec laquelle il a conduit les assises de la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire et pour la disponibilité dont il a fait montre, pour diriger avec dynamisme les travaux de la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la Zone IV du Conseil Supérieur du Sport en Afrique.

Fait à Brazzaville, le 11 Décembre 1984

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.-

VII.- MOTION DE REMERCIEMENT ADRESSE AU PAYS HOTE

La 4ème Assemblée Générale Extraordinaire des Ministres et Commissaires d'Etat chargés de la Jeunesse et des Sports de la Zone de Développement Sportif n°4 du Conseil Supérieur du Sport en Afrique tenue à Brazzaville, République Populaire du Congo, du 10 au 11 Décembre 1984.

- Considérant la décision opportune prise à la 17ème Assemblée Générale Ordinaire à Bata, pour la tenue des assises de la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire, et l'intérêt que le Gouvernement Congolais a attaché à ces travaux en plaçant les cérémonies d'ouverture et de clôture sous la présidence de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Représentant le Chef de l'Etat ;

- Considérant les conditions matérielles excellentes mises à la disposition des participants par le Pays Hôte ;

- Considérant l'accueil chaleureux et très fraternel réservé à la Conférence ;

- Considérant les décisions importantes auxquelles ont abouti les participants à l'issue de leurs travaux ;

La Conférence adresse ses défférents remerciements et sa profonde reconnaissance à son Excellence le Colonel Denis SASSOU-NGUESSO, Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

La Conférence prie le peuple frère du Congo, son Parti, son Gouvernement et son Chef d'Etat de bien vouloir agréer sa gratitude pour l'hospitalité traditionnelle réservée à tous les participants à la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la Zone de Développement Sportif n° 4 du Conseil Supérieur du Sport en Afrique./-

Fait à Brazzaville, le 11 Décembre 1984